

## Fiche de références pour le COMPO-STAGE

### Capsule 04– Les intrants en compostage



#### Références citées dans la capsule

Fortier-Brunelle, A.-A., Khanna, R., & Surdek, N. (2023). *Mildiou de la tomate en champ*. Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) – Solanacées, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Agri-Réseau. 8 p. [\[En ligne\]](#) Consulté le 19 janvier 2025.

Gouvernement du Québec. (à jour). Règlement sur la protection des plantes, RLRQ, c. P-42.1, r. 2. Loi sur la protection sanitaire des cultures. Éditeur officiel du Québec, LégisQuébec. Version consolidée. [\[En ligne\]](#)

Gouvernement du Québec. (2010). *Règlement sur la culture de pommes de terre* (RLRQ, c. P-42.1, r. 0.1). Pris en vertu de la *Loi sur la protection sanitaire des cultures* (RLRQ, c. P-42.1). Québec : Éditeur officiel du Québec. Version consolidée à jour au 1er décembre 2025 [\[En ligne\]](#)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2025). *Lignes directrices : Manutention et compostage des matières organiques* (ISBN 978-2-555-02821-0). Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#)

Oshins, C., Michel, F., Louis, P., Richard, T. L., et Rynk, R. 2022. The composting process. Dans *The composting handbook* (pp. 51-101). Academic Press.

Potvin, D et Bernard, Y. 1995. Recherche de techniques de compostage adaptées à une gestion optimale des fumiers : rapport final. Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Québec : ministère de l'Environnement et de la Faune, 334p. (non disponible en ligne)

Québec. (2025). Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes (chap. Q-2, r. 9.02), annexe II, liste des intrants permis et non permis dans un compost, pré-compost ou digestat. Lois sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Publications officielles du gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#)

Pour en savoir plus ou pour se tenir au courant...

**Pour connaître les maladies végétales réglementées :**

Gouvernement du Québec. (2025). Maladies végétales réglementées. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Québec. [En ligne] Consulté le 8 juin 2026.

**Pour en savoir plus au sujet des espèces exotiques envahissantes**

Gouvernement du Québec. (s.d.). Liste des espèces exotiques envahissantes animales. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). [En ligne] Québec. Consulté le 8 juin 2026.

**Pour s'abonner au bulletin du RAP :**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (s.d.). Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) – Inscription et abonnement aux communiqués. Gouvernement du Québec. [En ligne]



Veuillez toujours consulter les versions les plus récentes des lois et réglementations environnementales en vigueur afin d'assurer la conformité de vos projets de compostage.

---

Partenaire de réalisation



Partenaire financier

